



***Inauguration de l'avenue des anciens combattants à Châteauneuf-les-Martigues
Mercredi 8 février 2012***

**Discours d'Eugène Caselli
Président de Marseille Provence Métropole**

Telle qu'elle se présentait il y a quelques mois encore, l'avenue des Anciens combattants, ou plutôt la route départementale 9d, n'était pas du tout adaptée à un usage de voie urbaine. On cumulait ici de nombreux défauts : chaussée large permettant des vitesses élevées, donc un danger en zone urbaine ou périurbaine. Et un danger accru pour les piétons dans la mesure où il n'y avait pas de trottoir sur la plus grande partie de l'itinéraire, ainsi que pour les cyclistes qui étaient nombreux à circuler sur cette voie. En outre, le déficit en places de stationnement était patent, notamment à proximité du Parc François-Mitterrand.

Dans ces conditions, il était légitime que la commune de Châteauneuf-les-Martigues veuille aménager cette RD9d, sur un peu plus de mille mètres entre la route de la Côte Bleue et le chemin de la Bastide Neuve, afin de lui donner le caractère urbain dont elle restait dépourvue et d'en faire la véritable entrée Est de l'agglomération. Avant de reprendre complètement la voirie, il a fallu procéder à des enfouissements et des extensions de réseaux, pluvial, EDF, éclairage public. Aujourd'hui, l'avenue des Anciens combattants se présente avec deux chaussées séparées par un terre-plein central planté d'arbres et supportant les candélabres de l'éclairage public. Des bandes cyclables ont été réalisées, ainsi que des trottoirs comportant une partie végétalisée. Trois giratoires ont également été créés, ainsi que deux alvéoles permettant aux bus de s'arrêter, 28 places de stationnement. Enfin, le parking des Amandeirets a été réhabilité.

Il faut souligner la qualité et le choix des matériaux utilisés qui ont fait l'objet d'une attention particulière. Après ces aménagements, l'avenue a été classée dans la voirie communautaire de MPM.

Le montage financier de l'opération illustre parfaitement la manière dont les actions de la communauté urbaine sont dirigées. Rencontres régulières avec les maires et les élus dans chacune des communes, inventaire des besoins et classement par ordre de priorité, recherche de subventions. Ici, les travaux qui se sont étalés de janvier à décembre 2011 ont représenté un investissement de 3 millions 85 000 euros. Dans le cadre de son plan quinquennal, le Conseil général assume une partie des travaux d'aménagement, à hauteur de 1 million 688 000 euros. Aux termes de la convention passée avec MPM, la commune de Châteauneuf-les-Martigues prend à son compte la partie enfouissement des réseaux, soit 454 000 euros. Le reste, soit 943 000 euros, restera à la charge de la communauté urbaine.

C'est de cette manière, concertée et participative, que nous sommes mieux en mesure de répondre aux besoins et aux attentes de la population de la métropole. Je me réjouis de constater que nous parvenons à des accords entre les différentes collectivités, accords qui trouvent leur matérialisation dans des aménagements tels que celui que nous inaugurons aujourd'hui.

Je vous remercie.